



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: General

UNEP/CMS/COP12/Inf.4
23 octobre 2017

Original: anglais

12ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 10.1 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA
46^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CMS**
Manille, Philippines, 23-28 octobre 2017

1. Allocations d'ouverture et introduction

1. Le Président, Øystein Størkersen (Norvège) souhaite la bienvenue aux participants. Il fait remarquer que cette réunion du Comité permanent portera sur les derniers préparatifs en vue de la COP12 et remercie le Gouvernement des Philippines hôte de la Conférence. Il rappelle que lors de sa présentation le jour de l'ouverture de la COP, il informera les Parties au sujet des travaux du Comité permanent durant la période triennale.
2. Le Secrétaire exécutif, Bradnee Chambers, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le pays hôte qui a remarquablement préparé la Conférence. Il appelle l'attention sur le Dialogue de haut niveau sur la pollution de l'environnement, convoqué conjointement avec l'ONU Environnement qui a eu lieu le matin, ainsi que sur la table ronde de haut niveau tenue durant l'après-midi. Les réunions régionales prévues la semaine prochaine seront d'importants forums de discussion sur des questions de fond, notamment la nomination des Parties qui siègeront au Comité permanent et au Sous-Comité des finances et du budget durant la prochaine période triennale. Il souhaite travailler en lien étroit avec les membres du Comité permanent afin que la COP12 de la CMS soit la COP la plus réussie à ce jour.

2. Adoption de l'ordre du jour et calendrier de la réunion

2.1 Ordre du jour provisoire et documents

2.2 Ordre du jour provisoire annoté et calendrier de la réunion

3. Le Président demande aux participants de se référer aux documents UNEP/CMS/StC46/Doc.2.1 et UNEP/CMS/StC46/Doc.2.2 et les invite à livrer des commentaires ou à proposer des amendements. En l'absence d'interventions, les deux documents sont adoptés sans amendement.

3. Adoption des amendements au Règlement intérieur du Comité permanent

4. À la demande du Président, Melanie Virtue (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/StC46/Doc.3.
5. Mme Virtue rappelle que le Règlement intérieur du Comité permanent tel qu'il figure dans le document, a été adopté par le Comité permanent à sa 41^{ème} réunion. Les seuls amendements proposés portaient sur le paragraphe 17 concernant le processus

d'adoption des rapports des réunions du Comité permanent. Le processus révisé permettra d'adopter les rapports durant les mois qui suivent une réunion sans attendre la réunion suivante.

6. Le Président invite les participants à faire part de leurs commentaires. En l'absence d'interventions, le Règlement intérieur pour la réunion, tel que figurant dans le document UNEP/CMS/StC46/Doc.3, est adopté.

4. Rapport de la 45^{ème} Réunion du Comité permanent de la CMS

4.1 Adoption du Rapport de la 45^{ème} Réunion

4.2 Suite donnée à la 45^{ème} Réunion

7. Le Président évoque le document UNEP/CMS/StC46/doc.4.1, rappelant que le Rapport de la 45^{ème} Réunion du Comité permanent a déjà été distribué bien avant la présente réunion. Il invite les participants à formuler des observations ou à proposer des amendements. En l'absence d'interventions, le Rapport de la 45^{ème} Réunion est adopté sans amendement.

5. Processus pour l'élection pour la prochaine période triennale des nouveaux Membres du:

8. Le Président invite le Secrétariat à présenter chacun des éléments de ce point de l'ordre du jour.

5.1 Comité permanent

5.2 Sous-Comité des finances et du budget du Comité permanent

9. Melanie Virtue (Secrétariat de la CMS) évoque le document UNEP/CMS/COP12/Doc.17.1, qui contient la Résolution 9.15 et un tableau décrivant la situation actuelle des Membres du Comité permanent. Il y a deux régions, l'Afrique et l'Europe, où au moins un membre se retirera à la fin de la période triennale actuelle. Les groupements régionaux sont donc encouragés, s'ils ne l'ont déjà fait, à procéder à des consultations et à se préparer à présenter des candidatures durant la séance plénière de clôture de la COP12, tant pour les membres que pour les suppléants qui siégeront durant la prochaine période triennale. Le nouveau Comité permanent se réunira immédiatement après la séance plénière de clôture de la COP12 et devra notamment nommer un Sous-Comité des finances et du budget.

10. Le Président invite les participants à formuler des observations et des questions.

11. Le Costa Rica confirme, au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, que la région a déjà préparé des candidatures pour le Comité permanent, le Sous-Comité des finances et du budget et le Conseil scientifique.

12. La Mongolie confirme que des débats sont déjà en cours au sein de la région Asie et que des candidatures seront reçues dès le lendemain de la réunion régionale.

5.3 Comité de session du Conseil scientifique

13. Marco Barbieri (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/COP12/Doc.17.2. Il résume les travaux entrepris par le Secrétariat, en consultation avec le Comité permanent, durant la période triennale 2015-2017, pour ce qui concerne le Comité de session du Conseil scientifique pour la prochaine période intersessions, comme le demande la Résolution 11.4. Il attire l'attention des participants, afin que la COP12 puisse émettre des orientations, sur la nécessité de renouveler les membres nommés par la COP du Comité de session et la possibilité de nommer des suppléants pour les membres

régionaux, comme il est énoncé aux paragraphes 12 à 15 du document.

14. Le Président invite instamment les membres du Comité permanent à veiller à ce que les points soulevés par le Secrétariat soient examinés durant les réunions régionales afin que la COP puisse émettre des orientations et prendre des décisions, le cas échéant.
15. La France confirme que l'Europe appuie sans réserve la nomination de suppléants pour les membres régionaux du Comité de session du Conseil scientifique et qu'elle présentera par conséquent des candidats de la région.
16. Mme Virtue (Secrétariat de la CMS) rappelle que, durant la séance plénière d'ouverture de la COP12, chaque région devra nommer une Partie qui siègera à la Commission de la vérification des pouvoirs pour la COP. Cette question devra donc être débattue par les groupements régionaux au plus tard le 23 octobre au matin.

6. Ressources financières et humaines

17. Le Président invite Enkhtuya Sereenen (Secrétariat de la CMS) à présenter les deux éléments figurant sous ce point de l'ordre du jour.

6.1 Rapport sur l'exécution du budget de la CMS durant la période triennale 2015-2017

18. Mme Sereenen fait une présentation résumant l'information contenue dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.1 et faisant le point sur certaines des statistiques clés pour tenir compte de la situation au 13 octobre 2017. Le total des contributions ordinaires versées pour la période triennale 2015-2017 s'élève à €6.734.555 (90%) mais €708.075 (10%) ne sont pas encore acquittés par 50 Parties (42% du nombre total de Parties). Les chiffres du budget révisé pour la période triennale sont les suivants:
 - Budget total approuvé €7.442.629
 - Prélèvement total sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale €179.000
 - Dépenses totales estimées au 31 décembre 2017 €7.486.318
 - Solde total estimé au 31 décembre 2017 €135.311
 - Solde du Fonds d'affectation spéciale estimé au 31 décembre 2017 €282.495
19. Mme Sereenen décrit les principales difficultés rencontrées pour exécuter le budget 2015-2017, tout en appelant l'attention sur les réussites et les points forts détaillés dans le document.
20. Le Président invite les participants à formuler des observations, notant que la question des arriérés sera traitée sous le point ci-dessous.
21. En l'absence de toute question de la part des participants, le Président confirme que le Comité permanent a pris bonne note du document et de la présentation actualisée. Ces questions seront réexaminées durant la Conférence.

6.2 Liste des Parties ayant des arriérés de trois ans ou plus au Fonds d'affectation spéciale de la CMS

22. Mme Sereenen fait une présentation résumant et actualisant le document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Add.1. Y figure une liste de 17 Parties ayant des arriérés au Fonds d'affectation spéciale de la CMS de trois ans ou plus, au 13 octobre 2017. Les participants sont invités à prendre note de cette liste dans le contexte des élections du Comité permanent, du Sous-Comité des finances et du budget et du Conseil scientifique pour la prochaine période triennale. Il serait souhaitable que les membres du Comité permanent aident à encourager les Parties concernées à verser les montants non acquittés

avant la fin de la période triennale 2015-2017.

23. La France fait observer que pour certaines Parties ayant des arriérés de contribution, les frais administratifs dépassent probablement le montant des contributions évaluées, ce qui rend difficile de prendre de tels paiements au sérieux. Comme mentionné lors des réunions précédentes, l'introduction d'une contribution minimale significative pourrait augmenter les chances de paiement.
24. Le Président convient que l'idée d'une contribution minimale a déjà été évoquée et que les Parties ayant des arriérés ont également été encouragées à contacter le Secrétariat pour discuter de la marche à suivre. Le Comité permanent prend note du document et de la présentation ; il appartiendra maintenant à la Conférence des Parties de déterminer les actions supplémentaires requises.

7. Rapport du Sous-Comité des finances et du budget

25. En raison d'un autre engagement urgent, la Présidente du Sous-Comité des finances et du budget n'est pas disponible pour présenter son rapport.

8. Préparations de la COP12 de la CMS

26. Le Président invite le Secrétariat à informer le Comité permanent sur un certain nombre de questions spécifiques à la COP12 qui pourraient bénéficier de discussions lors des réunions régionales.
27. Melanie Virtue (Secrétariat de la CMS) renvoie au document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev.1 « Règlement intérieur pour les sessions de la Conférence des Parties » et attire l'attention sur les paragraphes 5 à 7 du chapitre sur le contexte. Le Secrétariat a suggéré des révisions de texte pour clarifier l'applicabilité de l'article 7 et pour corriger la terminologie de l'article 22. Le document reflète par ailleurs le texte figurant dans le document UNEP/CMS/COP11/Report/Annex II. En outre, le Règlement intérieur adopté par la COP11 est disponible pour référence en tant que document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Add.2.
28. Mme Virtue note que l'article 6 du document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev 1/Annex 1 élargit la composition du Bureau en prévoyant la participation de tous les membres du Comité permanent.
29. Le Président préférerait que le Bureau soit un organe relativement restreint et efficace ayant pour objectif principal de résoudre les problèmes et d'assurer le bon déroulement de la COP. Ce ne devrait pas être un forum pour la poursuite des débats de la Plénière. Il encourage la discussion de ce point au sein des groupements régionaux et espère que chaque région convienne de nommer un seul membre du Comité permanent pour assister aux réunions du Bureau.
30. L'Allemagne recommande que l'article 6 du document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev 1/Annex 1 soit légèrement amendé, pour plus de clarté, afin d'indiquer (proposition d'amendement soulignée) : « Les Présidents et Vice-Présidents figurant à l'Article 5 (2), les Présidents du Conseil scientifique et du Comité permanent, ainsi que les membres du Comité permanent constituent ... ».
31. Le Président convient que ce serait un amendement utile.

32. Mme Virtue attire l'attention de la réunion sur le document UNEP/CMS/COP12/Doc.21/Rev.2, « Examen des décisions ». Il s'agissait d'un exercice de maintenance majeur qui a été mené pendant la période intersession en réponse à la résolution 11.6. À la 45^{ème} réunion du Comité permanent, le Secrétariat avait présenté le document UNEP/CMS/StC45/Doc.19/Rev.1. Le présent document (COP12/Doc.21/Rev.2) est simplement une mise à jour, reflétant le travail accompli par le Secrétariat depuis la 45^{ème} réunion du Comité permanent. Elle présente brièvement les cinq annexes du document (Annexe 1 - Résolutions et recommandations précédemment abrogées ; Annexe 2 - Résolutions et recommandations à abroger dans leur intégralité ; Annexe 3 - Résolutions et recommandations à abroger partiellement ; Annexe 4 - Résolutions et recommandations à conserver dans leur intégralité ; et Annexe 5 - Tableaux récapitulatifs), et explique les avis et décisions correspondants demandés à la COP. Pour faciliter les discussions, le document UNEP/CMS/COP12/Doc.6.2/Add.1 inclut un tableau de correspondance, le cas échéant, entre ce point de l'ordre du jour et d'autres points et documents de l'ordre du jour de la COP12, ainsi que leur affectation prévue aux groupes de travail de la COP12. Il est en outre espéré que l'Examen des décisions sera discuté au cours des réunions régionales afin d'optimiser l'efficacité lors des sessions du Comité plénier et de la Plénière.
33. Le Président invite l'assistance faire part de ses commentaires.
34. L'Australie fait observer que le Secrétariat et le Comité permanent ont entrepris une tâche de grande envergure. Il en découle la nécessité d'une révision substantielle d'un grand nombre de résolutions obsolètes. La COP12 ayant déjà un agenda très chargé sans que rien de nouveau n'y soit ajouté, la région de l'Océanie estime que ces résolutions devraient être révisées au cours de la prochaine période intersession et soumises à un examen plus approfondi à la COP13.
35. La France souscrit au point de vue de l'Australie. La région Europe émet quelques réserves sur le travail accompli pour regrouper des résolutions, estimant qu'elles présentent encore un haut niveau de redondance et trop de paragraphes de préambule. Il est nécessaire de continuer à simplifier les résolutions au cours de la prochaine période intersession.
36. Le Secrétaire exécutif rappelle que si le processus d'examen peut paraître décourageant, il a été mené dans le but d'être aussi efficace que possible. Les abrogations proposées reposent de manière objective sur une redondance évidente. Les Parties sont invitées à examiner les travaux du Secrétariat à cet égard, mais, lors de l'examen des abrogations partielles, il sera essentiel d'éviter de rouvrir des négociations sur des textes déjà approuvés il y a 35 ans, dans un contexte de discussion qui était très différent. Une certaine discipline est nécessaire pour limiter la portée de la révision et pour respecter l'histoire de la discussion qui a abouti à la formulation utilisée. Le processus doit être prudent et ne pas rouvrir les textes à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Il sera important que ces points soient communiqués aux Parties par l'intermédiaire des groupes régionaux, et le Comité permanent ainsi que le Bureau auront un rôle important à jouer dans la poursuite des discussions sur ce point de l'ordre du jour.
37. Le Président espère que, si la Conférence des Parties est libre d'agir comme elle l'entend, les Parties tiendront compte des mises en garde du Secrétaire exécutif.
38. À l'invitation du Président, le Secrétaire exécutif décrit la structure et le fonctionnement prévus de la COP en ce qui concerne les comités et groupes de travail. Ceux-ci devaient comprendre : le Comité plénier ; un seul groupe de travail fonctionnant en parallèle avec le Comité plénier et couvrant les questions institutionnelles (p. ex. examen de la conformité, législation nationale, actions concertées, changement climatique, synergies, restructuration des comités de session) ; et un certain nombre de comités et groupes de travail qui se réuniront entre les sessions du Comité plénier, à savoir le Comité du budget,

le Commission de vérification des pouvoirs, un Groupe de travail sur le processus d'examen des décisions et trois groupes de travail sur les questions relatives aux taxons, aux espèces aquatiques, aviaires et terrestres, respectivement. L'objectif sera de mettre en place tous ces organes au cours de la journée d'ouverture de la Conférence des Parties afin de consacrer le maximum de temps à la discussion. Des discussions informelles ont lieu entre les membres du Comité permanent en vue de proposer des candidats aux sièges de président des divers comités et groupes de travail.

39. Le Président donne la parole à l'assistance pour des commentaires.

40. En réponse à une question soulevée par l'Australie au nom de la région Océanie, le Secrétaire exécutif confirme l'intention de discuter des propositions d'inscription des espèces, selon les besoins, au sein du groupe de travail concerné, dès le premier jour. Ainsi, ces discussions n'auront pas à être reportées jusqu'à la soumission des propositions au cours du Comité plénier.

9. Offre(s) reçue(s) pour accueillir la COP13

41. Le Secrétaire exécutif a le plaisir d'informer la réunion que, suite aux discussions ayant eu lieu au cours des deux derniers mois, le Secrétariat a reçu une lettre officielle du Gouvernement indien proposant que la COP13 se tienne en Inde. Aucune autre offre n'a été reçue jusqu'à présent. À moins que d'autres offres ne soient faites au cours de la semaine prochaine, celle de l'Inde sera examinée à la lumière de la décision à prendre au titre du point 31 de l'ordre du jour.

42. Le Président confirme que le Comité permanent est heureux de recevoir cette offre, qu'il en a pris bonne note et qu'elle sera officiellement présentée à la Conférence des Parties en temps voulu, avec toutes les autres offres qui pourraient encore être reçues.

10. Lieu et date de la 47^{ème} réunion du Comité permanent

43. Le Secrétaire exécutif confirme que la 47^{ème} réunion du Comité permanent aura lieu immédiatement après la clôture de la dernière séance plénière de la COP12, le samedi 28 octobre 2017. La réunion sera brève et traitera des questions de procédure immédiates, incluant la nomination d'un président et d'un vice-président et des membres du Sous-comité des finances et du budget.

11. Autres questions

44. Il n'y a pas d'autres questions.

12. Clôture de la réunion

45. Le Président clôt la réunion et attend avec intérêt les délibérations fructueuses qui devraient avoir lieu au cours de la COP elle-même.